

DIMANCHE

4 Mai 2025

Le Village de SAPILON

Organise son

VIDE-GRENIERS

12 € emplacement de 4m x 2m

Au milieu du village de SAPILON

Restauration sur place : Gâteaux / Crêpes / Grillades / Frites / Bar

Organisé par Sapilon et ses Amis

mail : gr.annie@sfr.fr

Téléphone au 06 83 53 94 15

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTALE VILLE :

Adresse mail :

Téléphone :

N°PIECE IDENTITE : Délivrée le :

Nombre d'Emplacements

Merci de nous retourner par courrier :

- Le Bulletin d'inscription
- La photocopie de la pièce d'identité (recto / verso)
- L'attestation sur l'honneur
- Le règlement par chèque à l'ordre de "Sapilon et ses Amis"

A l'adresse suivante : PHILOUZE-GRENON Annie
8 rue des vergers - Sapilon / 44410 HERBIGNAC

Signature de l'exposant

A Le/...../ 2025

Vous recevrez la confirmation de votre inscription par mail.

**VIDE GRENIER DE SAPILON ET SES AMIS
DIMANCHE 4 mai 2025**

REGLEMENT

- 1° L'opération « Vide-greniers » se déroulera le dimanche 4 Mai 2025 au village de Sapilon, Rue des Vergers et Rue du Plancho.
- 2° Le droit de place 4m x 2m est fixé à 12 euros pour les particuliers, professionnels et collectionneurs.
- 3° **Information : En cas d'intempéries et dans le cas ou une personne inscrite ne se déplace pas le jour de la vente le droit de place ne sera pas remboursé.**
- 4° Un emplacement correspond environ à 4m x 2m. La place attribuée devra être laissée propre.
- 5° Installation : à partir de 7H00 – Démontage 18 h 00 le dimanche 4 Mai 2025
- 6° La mise en place des « stands » est laissée à l'initiative des exposants dans la limite du périmètre et des places disponibles.
- 7° Les organisateurs ne fournissent aucun matériel d'exposition.
- 8° Tout mineur doit être accompagné lors de la vente par une personne majeure.
- 9° L'accès des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisé que pour le dépôt du matériel (avant 8h00). **Aucun véhicule, ne pourra stationner sur la zone de vente.**
- 10° La responsabilité des organisateurs n'est pas engagée en cas de vol ou de déprédation.
- 11° Tous les exposants seront inscrits sur un registre numéroté. L'inscription est soumise à l'accord de Monsieur Le Maire.
- 12° Chaque exposant se verra remettre une autorisation nominative de vente, en début de journée et chacun devra être muni d'une pièce d'identité le jour de la vente.
- 13° L'inscription à l'opération « Vide-grenier » implique l'acceptation du présent règlement.

**Chaque participant se verra remettre un bon pour un Café et un Kir
le matin du vide grenier**

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
D'UN VENDEUR**

Vide grenier

à joindre au formulaire de déclaration préalable avec une copie de pièce d'identité

VIDE GRENIER DU : 4 mai 2025

**ORGANISEE PAR : SAPILON ET SES AMIS
A : HERBIGNAC / VILLAGE DE SAPILON**

Je soussigné(e)

né(e) le à

Domicilié.....

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus,

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- que je n'ai pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le
Signature

*Attestation qui doit être complétée par chaque vendeur, à remettre à l'organisateur avec une copie de pièce d'identité
L'organisateur doit joindre les attestations et copies de pièces d'identité de tous les vendeurs en mairie.*